

## SSIAD : la réforme de la tarification et du financement

Une demi-journée en webinaire

**lundi 22 janvier 2024 après-midi**

Pour mieux prendre en compte les profils des usagers, le modèle de financement des SSIAD a été réformé, tandis qu'un nouveau cadre budgétaire est mis en place. IPP-Formation propose une demi-journée consacrée à l'étude de cette réforme, préalable à la mise en place effective des Services Autonomie à Domicile.

### Les participants

Gestionnaires des SSIAD  
Agences régionales de Santé

### L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,  
il est un des tout meilleurs spécialistes  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### Les objectifs de la réforme

#### Le cadre juridique : les décrets et arrêtés publiés en 2023

#### La nouvelle dotation globale de soins des SSIAD

Les charges couvertes par la dotation, ses deux composantes, les critères déterminant son montant.

Les informations transmises aux ARS et à la CNSA.

La collecte de données, son organisation, son calendrier.

#### Le modèle de financement et les règles de convergence

Les règles de calcul des forfaits-usagers, les majorations opérées.

L'arrêté fixant les montants forfaitaires.

La convergence jusqu'en 2027 et le "clapet anti-retour" 2023-2024.

Les impacts évalués de la réforme sur le financement des services.

#### La validation des budgets prévisionnels par les ARS

La transmission du budget prévisionnel à l'autorité de tarification.

L'annexe capacité d'autofinancement

Les affectations de résultat : les nouvelles règles

#### Les dotations de fonctionnement intégré

#### des futurs service autonomie à domicile (SAD)

### L'horaire

Le webinaire débutera à 14h00

et se terminera à 17h15.

Une pause de 15 minutes

sera effectuée

en milieu d'après-midi.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)

- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

### SSIAD : la réforme de la tarification et du financement

**lundi 22 janvier de 14h00 à 17h15**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 395 euros par participant.

#### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à [ipp@ipp.fr](mailto:ipp@ipp.fr)

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

#### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

#### Organisme-client

|                 |                      |
|-----------------|----------------------|
| Dénomination    | <input type="text"/> |
| Adresse postale | <input type="text"/> |

#### Gestionnaire de l'inscription

|                |                      |           |                      |
|----------------|----------------------|-----------|----------------------|
| Adresse e-mail | <input type="text"/> |           |                      |
| Prénom et NOM  | <input type="text"/> |           |                      |
| Service        | <input type="text"/> | Téléphone | <input type="text"/> |

#### Participants

| Civilité | Prénom | NOM | Adresse e-mail de connexion |
|----------|--------|-----|-----------------------------|
|          |        |     |                             |
|          |        |     |                             |
|          |        |     |                             |
|          |        |     |                             |
|          |        |     |                             |

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (  ) x 395 euros =  euros

Fait à  Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet